

## ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE JURY

## LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.612-5 et suivants et D.612-3 et suivants ;

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à
 M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

## ARRÊTE

Article 1 : Il est créé une commission chargée de l'examen des demandes d'unités d'enseignement transférables au titre de la validation des acquis antérieurs au cursus de formation du Master 2 mention santé, parcours Risques sanitaires radionucléaires biologiques chimiques et explosifs (NRBCe), au titre de l'année universitaire 2024-

Article 2 : Le jury est présidé par M. Olivier LEQUIN, PU

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- **M. Hervé DELACOUR**, Pharmacien en Chef, Responsable pédagogique du master NRBCe, Responsable de l'unité d'enseignement « Risques chimique et explosif », École du Val-de-Grâce
- **M. Pierre-Eric SCHWARTZBROD**, Médecin Chef des Services de Classe Normale, Co-Responsable pédagogique du master NRBCe, École du Val-de-Grâce
- **M. Jean-Christophe AMABILE,** Médecin Chef des Services de Classe Normale, Responsable de l'unité d'enseignement « Risques nucléaire et radiologique », École du Val-de-Grâce
- **M. Olivier GORGE**, Pharmacien en Chef, Coresponsable de l'unité d'enseignement « Risque biologique », École du Val-de-Grâce
- Mme Anne-Sophie REHEL, Infirmière Cadre Supérieur de Santé, Coordonnatrice pédagogique du master NRBCe, École du Val-de-Grâce

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

<u>Article 5</u>: Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU